Sanitäts-Bericht über die deutschen Heere im Kriege gegen Frankreich 1870-71. — Siebenter Band. IV. Medizinischer Theil : B. Erkrankungen des Nervensystems (avec planches). — Berlin 1885 (Ernst Siegfried Mittler und Sohn,) in-4°, X et 480 p.

RUSSIE

Messager de la Société russe de la Croix-Rouge (hebdomadaire).— St-Pétersbourg 1885 nos 37 à 52, in-4°. (En langue russe).

SAXE

Geschäfts-Berichte des Albert-Vereins, auf die Jahre 1883 u. 1884. — Dresden, 2 br. 8°.

SUÈDE

Tidskrift i Militär Helsovard, utgifven af Svenska Militärläkare. Föreningen (trimestriel). — Stockholm, 1885, 3e partie, in-8°.

SUISSE

Illustrirte Monatschrift der ärztlichen Politechnik (mensuel), 1885, nos 11 et 12. — Berne, in-8°.

ALLEMAGNE

CORRESPONDANCE DE BERLIN

S. M. l'impératrice Augusta a répondu dans les termes suivants à la lettre de félicitation qui lui avait été adressée par le Comité central allemand à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance :

« La vive reconnaissance que me fait éprouver la lettre qui m'a été envoyée à l'occasion de l'anniversaire de ma naissance ne s'applique pas seulement aux vœux qui me sont exprimés, mais aussi au dévonement, dont j'ai eu la preuve pendant l'année écoulée, à l'œuvre dans laquelle je vois la solution d'un des problèmes de notre époque. S'il y a encore beaucoup à faire pour atteindre le but, je puis cependant rappeler tout ce qui a été fait ces dernières années pour en approcher. Notre reconnaissance est due, avant tout, à la bienveillance de l'empereur qui a daigné, encore tout dernièrement, accorder des distinctions honorables à l'œuvre de la Croix-Rouge, et qui, en accordant l'autorisation demandée pour des me-

sures extraordinaires [1], a permis d'espérer une augmentation des ressources financières à appliquer aux travaux préparatoires des temps de paix. L'extension des colonnes sanitaires volontaires a donné à ces travaux un essor remarquable dans le domaine des associations allemandes, au sein desquelles la bonne volonté patriotique se manifeste partout.

« Le Comité central a, par contre, à déplorer la démission, réclamée par le service de l'état, de son estimé président, M. le président de Cour d'appel de Holleben. Nos vœux l'accompagnent, et notre souvenir reconnaissant lui est assuré.

« Je prends part, de tout mon cœur, à ces événements, et je continuerai, à l'avenir, à suivre avec intérêt l'activité du Comité central et ses efforts.

« Baden-Baden, 2 octobre 1885.

« AUGUSTA. »

S. A. le comte régnant Otto de Stolberg-Wernigerode a été nommé président du Comité central, en remplacement de M. le président de Cour d'appel de Holleben, obligé de déposer ses fonctions, ainsi qu'il a été dit dans le dernier *Bulletin*, par suite de son départ pour Königsberg. En même temps, pour compenser, autant que possible, la diminution considérable de son personnel, causée par la mort ou d'autres motifs, le Comité central s'est adjoint un certain nombre de nouveaux membres ; ce sont MM. les généraux von Beyer, von Dresky, von Wulffen ; MM. les docteurs von Bergmann, professeur; Mehlhausen, médecin général; Schütte; M. le vice-amiral von Henck; M. le comte Arnim-Boytzenburg et M. le conseiller intime Marornowski.

En remplacement de S. E. von Liebe, décédé, qui avait été pendant de longues années le délégué de la Société brunswickoise, M. le ministre résident de Brunswick, baron von Cramm, ami éprouvé et collaborateur actif de la Croix-Rouge, est entré dans le Comité central.

La Société de Brême se fera dorénavant représenter au Comité central par M. le député au Reichstag, H.-H. Meier.

La guerre entre les Serbes et les Bulgares a fourni l'occasion au Comité central d'adresser aux associations allemandes de la Croix-Rouge la circulaire suivante :

[1] Il s'agit de la loterie dont il sera question plus loin.

« Berlin, 19 novembre 1885.

« Les événements sanglants qui, dans ces derniers jours, se sont déroulés sur le théâtre de la guerre entre les Serbes et les Bulgares, semblent inviter à penser aux devoirs internationaux qui incombent, lors de l'explosion d'une guerre, aux Sociétés de la Croix-Rouge dans les pays neutres, et qui leur commandent de tendre aux sociétés des pays belligérants une main fraternelle et secourable.

« Les sociétés allemandes, se souvenant des secours importants que l'œuvre des soins volontaires allemands a reçus de l'étranger pendant la guerre franco-allemande, se sont efforcées, jusqu'à présent, de remplir pleinement leurs devoirs internationaux en face de toutes les guerres étrangères, et, partout où l'occasion s'en présentait, de venir en aide aux soldats blessés et malades des autres pays.

« Aussi, dans la guerre qui vient d'éclater entre les Serbes et les Bulgares, et qui a fait déjà de nombreuses victimes, les sociétés allemandes de la Croix-Rouge, fidèles à cette tradition bénie, ne se refuseront pas à intervenir d'une manière secourable, et à assister, autant que possible, les sociétés de la Croix-Rouge qui existent dans le royaume de Serbie et dans la principauté de Bulgarie.

« Le Comité central soussigné prend donc la liberté d'appeler à l'aide les sociétés confédérées, en se référant au § 7 de la convention du 20 avril 1869, d'après lequel, en cas d'une guerre à laquelle l'Allemagne ne participe pas, le Comité central dirige l'activité secourable des sociétés allemandes, et, au besoin, leur sert d'intermédiaire.

« Si, et de quelle manière des collectes pour se procurer des ressources devront être organisées, c'est ce que l'on aura à apprécier suivant les circonstances locales ; en tout cas, à notre avis, il serait opportun de renoncer à faire, de la part de chaque société individuellement, des envois d'argent et de matériel, qui, par leur éparpillement, n'auraient que peu d'importance. Il serait préférable de se réunir, si possible, pour accomplir une œuvre commune et directe de charité, dans laquelle la puissance et l'activité de l'Association allemande entière trouveraient une digne manifestation.

« Nous adressons donc aux sociétés confédérées la prière instante

de bien vouloir faire parvenir, par notre intermédiaire, à leur destination, les secours qu'elles enverront aux blessés et malades, victimes de la guerre serbo-bulgare, et de nous honorer, en même temps, de leurs propositions sur la meilleure manière d'employer ces secours le plus utilement possible.

« Avec notre considération distinguée.

« *Le Comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge.* »

En même temps, le Comité central crut devoir activer énergiquement les secours à donner aux Comités centraux de la Croix-Rouge de Serbie et de Bulgarie, en envoyant en Bulgarie deux missions médicales : l'une, sous la conduite de M. le médecin directeur de l'hôpital « Lazarus », Dr Langenbuch ; l'autre sous la conduite de M. le professeur Dr Gluck. Ces deux missions étaient composées d'un certain nombre de chirurgiens et d'un personnel sanitaire, et ont emporté avec elles un matériel abondant d'objets de pansement, de médicaments et d'instruments de chirurgie.

Le Comité central serbe a été secouru de la même manière ; deux missions médicales ont été également été envoyées à Belgrade : l'une, sous la conduite du médecin ordinaire de l'hôpital « Augusta », M. le Dr Schmid ; l'autre sous la conduite du médecin directeur de l'hôpital d'enfants « Elisabeth », M. le Dr Schütte. Elles ont été équipées de la même manière que celles envoyées en Bulgarie. Ces quatre missions se sont chargées de l'entretien de lazarets à Sofia, Belgrade et Krajugebatsch, et se sont mises aussitôt en activité [1].

En outre, de grandes quantités de couvertures, de vêtements de laine, etc., ont été expédiées au Comité serbe, et un membre du Comité central allemand, M. le baron de Hœnika, pour que le transport se fît plus rapidement et sûrement, a accompagné lui-même un envoi d'objets semblables à Sofia.

La première des loteries d'argent au profit des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, pour lesquelles l'autorisation de l'Etat a été accordée au Comité central prussien, a eu lieu au commencement

[1] Nous apprenons par le *Kriegerheil* que les dépenses faites pour ces quatre missions, s'élevaient, au 5 décembre : pour la Bulgarie à 27,181 mk., pour la Serbie à 22,040 mk., soit ensemble à 49,221 mk.

de novembre ; le résultat de cette première loterie a été le versement d'une somme de 435,700 marks dans la caisse des sociétés allemandes. On espère que le résultat général de toutes les loteries atteindra le chiffre de deux millions de marks.

LES PANSEMENTS ANTISEPTIQUES DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Une somme de 800,000 marks a été inscrite au budget militaire de 1886-87 pour l'acquisition et l'organisation de matériel de pansement, destiné à appliquer en campagne le traitement antiseptique des blessures. Ce mode de pansement avait déjà fait, depuis plusieurs années, l'objet des études de l'administration militaire. Il résout le problème d'empêcher que des corps étrangers, suspendus dans l'atmosphère, ne se déposent sur les blessures, et que ces organismes microscopiques n'agissent comme éléments d'inflammation et de fermentation, occasionnant des plaies purulentes avec leurs suites dangereuses. Le traitement antiseptique n'est, il est vrai, pas une méthode parfaite ni infaillible, mais, grâce à ces procédés, on se rapproche beaucoup de l'idéal en matière de pansement. Lorsque le traitement antiseptique eut fait ses preuves pendant de longues années, l'administration militaire se demanda si son introduction dans les lazarets de campagne, et même aux places de pansement sur les champs de bataille ne serait pas recommandable. Une conférence de médecins militaires, de chirurgiens et d'hygiénistes éminents, convoquée le printemps dernier par le ministère de la guerre, à l'instigation de S. M. l'impératrice, s'étant prononcée pour l'affirmative, l'administration militaire s'est décidée à réclamer l'inscription de la somme ci-dessus au budget pour l'année prochaine [1].

Nous rappellerons à ce propos, que la Conférence de Genève (en 1884) avait émis le vœu « que les pansements antiseptiques fussent introduits, comme règle, dans le service de toutes les armées en campagne. »

[1] Ce qui précède est emprunté au *Kriegerheil*, N° de novembre 1885, p. 87.